

# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **5 091 797,306 DT** et une valeur liquidative égale à **2<sup>d</sup>,066** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note des états financiers 5.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

## **Responsabilités de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 29 mars 2023

**Le Commissaire Aux Comptes :**  
**Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL**  
**Jaouhar Ben Zid**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2022**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

		Solde arrêté au	
	Notes	31-déc.-2022	31-déc.-2021
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille titres</b>		<b>4 066 435,070</b>	<b>3 708 414,638</b>
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	249 838,650	151 205,432
b Obligations et valeurs assimilées	2	3 816 596,420	3 557 209,206
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>1 019 876,010</b>	<b>931 422,948</b>
a Placements monétaires	3	490 337,692	451 031,250
b Disponibilités	4	529 538,318	480 391,698
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>11 328,191</b>	<b>7 910,876</b>
Autres créances d'exploitation		11 328,191	7 910,876
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 097 639,271</b>	<b>4 647 748,462</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>		<b>4 686,024</b>	<b>6 331,352</b>
Opérateurs créditeurs	6	4 686,024	6 331,352
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>		<b>1 155,941</b>	<b>1 126,863</b>
Autres créditeurs divers	7	1 155,941	1 126,863
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 841,965</b>	<b>7 458,215</b>
<b>CP1 Capital</b>		<b>4 824 163,599</b>	<b>4 403 223,366</b>
CP1- a Capital	8	4 824 163,599	4 403 223,366
<b>CP2- Somme distribuables</b>	<b>9</b>	<b>267 633,707</b>	<b>237 066,881</b>
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		261 695,013	242 675,077
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		5 938,694	-5 608,196
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>5 091 797,306</b>	<b>4 640 290,247</b>
<b>Total ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>5 097 639,271</b>	<b>4 647 748,462</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2022 au**  
**31/12/2022(Exprimé en Dinar**  
**Tunisien)**

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
a Dividendes		11 612,132	12 341,219
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		233 008,893	219 909,436
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>244 621,025</b>	<b>232 250,655</b>
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>66 967,708</b>	<b>59 454,176</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>311 588,733</b>	<b>291 704,831</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>-44 625,832</b>	<b>-44 168,948</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>266 962,901</b>	<b>247 535,883</b>
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-5 267,888	-4 860,806
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>261 695,013</b>	<b>242 675,077</b>
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		5 938,694	-5 608,196
<b>Sommes Distribuable de l'exercice</b>		<b>267 633,707</b>	<b>237 066,881</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5 938,694	5 608,196
Variation des +/- values potentielles sur titres		4 523,738	15 786,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 991,337	426,902
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>271 210,088</b>	<b>258 888,017</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

Période du :  
01/01/2022 au  
31/12/2022 (Exprimé  
en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2022 AU 31/12/2022	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021
<b>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>271 210,088</b>	<b>258 888,017</b>
a Résultat d'exploitation	261 695,013	242 675,077
b Variation des +/- values potentielles sur titres	4 523,738	15 786,038
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 991,337	426,902
d Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b>AN 2-Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 3-Transactions sur le capital</b>	<b>180 296,971</b>	<b>-29 734,834</b>
<b>a Souscriptions</b>	<b>298 276,559</b>	<b>269 537,910</b>
Capital	147 995,797	140 923,810
Régularisation des sommes non distribuables	48 435,180	45 796,597
Régularisation des sommes distribuables	101 845,582	82 817,503
<b>b Rachats</b>	<b>-117 979,588</b>	<b>-299 272,744</b>
Capital	-58 836,554	-154 109,748
Régularisation des sommes non distribuables	-19 261,819	-49 872,389
Régularisation des sommes distribuables	-39 881,215	-95 395,729
Droits de sortie	0,000	105,122
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>451 507,059</b>	<b>229 153,183</b>
<b>AN 4-Actif net</b>		
A - en début d'exercice	4 640 290,247	4 411 137,064
B - en fin d'exercice	5 091 797,306	4 640 290,247
<b>AN 5-Nombre de parts</b>		
A - en début d'exercice	2 375 839,726	2 389 025,664
B - en fin d'exercice	2 464 998,969	2 375 839,726
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>2,066</b>	<b>1,953</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,79%</b>	<b>5,80%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
31 DECEMBRE 2022**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB.  
Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;



- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient 7 lignes de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- valeur réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **5.5. Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Code ISIN	Action SICAV	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	2 323	245 923,180	249 838,650	4,91%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>2 323</b>	<b>245 923,180</b>	<b>249 838,650</b>	<b>4,91%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Code ISIN	Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
TN0003400538	AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	30 000,0000	30 202,1920	0,59%
TN0004700654	ATL 2015-2	400	8 000,0000	8 421,2600	0,17%
TN0004700746	ATL 2017-1	750	30 000,0000	31 497,6000	0,62%
TN0004700803	ATL 2019-1	1300	52 000,0000	52 343,7420	1,03%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	1 000	40 000,0000	40 533,3040	0,80%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-2	600	24 000,0000	25 255,3120	0,50%
TN0006610505	ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	16 000,0000	16 575,1230	0,33%
TN0001900950	BH SUBORDONNÉ 2016-1 CB TF	500	10 000,0000	10 394,5210	0,20%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	400	24 000,0000	24 643,8580	0,48%
TN0001300623	BTE 2011	1 700	85 000,0000	88 795,8900	1,74%
TN0001300656	BTE 2016	1 400	56 000,0000	59 159,9960	1,16%
TN0004201455	CIL 2018-1	900	36 000,0000	38 918,9780	0,76%
TN0004201471	CIL 2020-1	1000	50 000,0000	50 310,6850	0,99%
TN0007310295	HL 2015-2	300	6 000,0000	6 288,0200	0,12%
TN0007310337	HL 2016-2	500	10 000,0000	10 058,4980	0,20%
TN0007310444	HL 2017-03	300	18 000,0000	19 106,6300	0,38%
TN0007310501	HL 2018-02	600	48 000,0000	51 750,5750	1,02%
TN0002102085	TL SUBORDONNÉ 2018	600	48 000,0000	52 038,8380	1,02%
TN0002102135	TLF 2020-1	800	48 000,0000	50 660,4360	0,99%
TN0002102127	TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450	36 000,0000	37 726,3430	0,74%
TN0002101897	TUNISIE LEASING 2015-2	450	9 000,0000	9 463,2170	0,19%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1250	75 000,0000	78 221,5890	1,54%
TN0003900248	UIB 2009-1	1000	35 468,4290	36 199,3440	0,71%
TN0003900263	UIB 2011-1	400	18 000,0000	18 318,1420	0,36%
TN0003900388	UIB SUBORDONNÉ 2016	750	30 000,0000	31 775,3420	0,62%
<b>SOUS TOTAL 1</b>			<b>842 468,4290</b>	<b>878 659,4350</b>	<b>17,26%</b>

Code ISIN	Emprunts d'Etat	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
NT0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 902,506	1,96%
TN0008000655	BTA 6.6% MARS 2027	100	94 000,000	101 305,690	1,99%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	80	72 880,000	79 798,438	1,57%
TN0008000721	BTA 7.2% FÉVRIER 2027	365	330 661,500	357 199,900	7,02%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	157	142 028,745	151 340,042	2,97%
TN0008000739	BTA 7.4% FÉVRIER 2030	450	381 225,000	424 608,103	8,34%
TN0008000812	BTA 7.5% DECEMBRE 2028	100	90 200,000	91 622,329	1,80%
TN0008000663	BTA 7.5% JUILLET 2032	480	400 246,833	429 856,899	8,44%
TN0008000804	BTA 8% MARS 2033	400	357 050,000	378 018,685	7,42%
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030	300	273 200,000	276 481,521	5,43%
TN19EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.60%	3 000	300 000,000	312 624,658	6,14%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.60%	2300	230 000,000	235 178,214	4,62%
<b>SOUS TOTAL 2</b>			<b>2 768 192,078</b>	<b>2 937 936,985</b>	<b>57,70%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>			<b>3 610 660,507</b>	<b>3 816 596,420</b>	<b>74,96%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2022 à 3 856 583,687 DT contre 3 512 949,982 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 343 633,705 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Titres OPCVM	296 173,484
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat et BTA	794 881,500
<b>TOTAL</b>	<b>1 091 054,984</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sortie	Coût d'Acquisition	Prix de Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	200 034,360	200 912,616	-
Emprunts des sociétés	411 566,919	-	411 566,919
Emprunts d'Etat et BTA	135 820,000	-	139 933,081
<b>TOTAL</b>	<b>747 421,279</b>	<b>200 912,616</b>	<b>547 386,919</b>
			<b>4 991,337</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 490 337,692 DT soit 9,63% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Echéance	Taux	Nombre de jours	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de L'Actif Net
PL 8.27% AB 32J 30-01-2023 P(*)	30/01/2023	8,27	32	490 000,000	490 337,692	9,63%
<b>Total</b>	-	-	-	<b>490 000,000</b>	<b>490 337,692</b>	<b>9,63%</b>

(\*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 460 titres BTA 7,2% Février 2027.

#### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2022 à 529 538,318 DT soit 10,4 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 8 978,032 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 841,965 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 10,46% de l'actif net.

#### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 11 328,191 DT, contre 7 910,876 DT au 31/12/2021 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 8 978,032 DT et aux retenues à la source sur les BTA pour un montant 2 350,159 DT.

#### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 686,024 contre à 6 331,352 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Gestionnaire	3 053,146	3 441,007
Dépositaire	1 632,878	2 890,345
<b>Total</b>	<b>4 686,024</b>	<b>6 331,352</b>

#### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 155,941 DT contre 1 126,863 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2021
Conseil du marché financier (CMF)	428,784	483,226
Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	527,157	443,637
<b>Total</b>	<b>1 155,941</b>	<b>1 126,863</b>

#### 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

##### **Capital Au 31/12/2021**

Montant	4 403 223,366
Nombre des parts	2 375 839,726
Nombre des porteurs de parts	3

##### **Souscriptions Réalisées**

Montant	147 995,797
Nombre des parts	147 995,797
Nombre des porteurs de parts entrants	0

##### **Rachats Réalisées**

Montant	58 836,554
Nombre des parts	58 836,554
Nombre des porteurs de parts sortants	0

##### **Capital Au 31/12/2022**

Montant (2)	4 492 382,609
Nombre des parts (1)	2 464 998,969
Nombre des porteurs de parts	3

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit 4 824 163,599 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	4 492 382,609
Résultat 2021 capitalisé	237066,881
Régularisation du résultat 2021 capitalisé	56025,673
Variation des différences d'estimation	4523,738
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	4991,337
Régularisation des sommes non distribuables	29173,361
Droit de sortie	0
<b>Capital au 31/12/2022</b>	<b>4 824 163,599</b>

### 9. SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2022 un montant de 267 633,707 DT contre 237 066,881 DT au 31 Décembre 2021 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat Distribuable de l'exercice	261 695,013	242 675,077
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	5 938,694	-5 608,196
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>267 633,707</b>	<b>237 066,881</b>

### 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2022 un montant de 244 621,025 DT contre 232 250,656DT au 31/12/2021, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Dividendes	11 612,132	12 341,219
Revenus Des Obligations des sociétés	143 325,677	117 614,322
Revenus Des Emprunts d'Etat	89 683,216	102 295,115
<b>Total</b>	<b>244 621,025</b>	<b>232 250,656</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 66 967,708 DT contre 59 454,176 DT au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus sur les avoirs bancaires	41 334,769	32 414,868
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000
Revenus des Placements à Termes	0,000	0,000
Revenus des Placements Pension livrée	25 632,939	27 039,308
<b>Total</b>	<b>66 967,708</b>	<b>59 454,176</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2022 à 44 625,832 DT, contre 44 168,948 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	34 596,601	32 992,837
Rémunération du dépositaire	10 029,231	11 176,111
<b>Total</b>	<b>44 625,832</b>	<b>44 168,948</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 5 267,888 DT, contre 4 860,806 DT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
Redevance CMF	4 858,713	4 633,294
Publicité et Publication	369,319	200,000
Commissions bancaires	30,856	19,712
Impôts et taxes	9,000	7,800
<b>Total</b>	<b>5 267,888</b>	<b>4 860,806</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	2022	2021	2020	2019	2018
Revenus des placements	0,126	0,123	0,111	0,108	0,091
Charge de gestion des placements	-0,018	-0,019	-0,017	-0,016	-0,015
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,108</b>	<b>0,104</b>	<b>0,094</b>	<b>0,092</b>	<b>0,076</b>
Autres charges d'exploitation	-0,002	-0,002	-0,002	-0,002	-0,002
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,106</b>	<b>0,102</b>	<b>0,092</b>	<b>0,090</b>	<b>0,074</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	-0,002	0,002	-0,001	0,001
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,109</b>	<b>0,100</b>	<b>0,093</b>	<b>0,089</b>	<b>0,075</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,002	0,007	0,006	0,011	0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,002	0,000	0,003	-0,002	0,000
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,004	0,007	0,009	0,009	0,001
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>0,110</b>	<b>0,109</b>	<b>0,101</b>	<b>0,099</b>	<b>0,075</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,004</b>	<b>0,007</b>	<b>0,009</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,004</b>	<b>0,007</b>	<b>0,009</b>	<b>0,010</b>	<b>0,001</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>2,066</b>	<b>1,953</b>	<b>1,846</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>

Ratios de gestion des placements	2022	2021	2020	2019	2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,95%	0,96%	0,96%	0,96%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,11%	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	5,39%	5,22%	5,21%	5,31%	4,66%
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 853 159,906</b>	<b>4 649 362,947</b>	<b>4 209 320,610</b>	<b>3 613 908,407</b>	<b>3 416 563,612</b>

#### 2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

##### 2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

##### 2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'ATB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.